

## Procès-verbal du Conseil d'école du 17/11/2020

Organisé en visio au regard de la situation sanitaire : début du conseil 18h15-fin du conseil 20-45

**Personnes présentes** : Mr Bonnet, Maire de Montbonnot, Mme Le Barrillec, élue aux affaires scolaires, Mme Portier, responsable service scolaire, Mme Lauzier, responsable ATSEM, Mme Lerale, Directrice, Les enseignantes, Mmes Hahn, Lesbros, Vachon, Bouchet-Virette et Martin-Metenier, les parents délégués, Mmes Harbarchuk, Miard-Bigallet et Clappaz-Sester, Mrs Dehont et Vacelet.

**Personnes excusées** : Mme l'Inspectrice, Mme Moyne, enseignante et Mme Alberto, responsable périscolaire.

Les parents délégués profitent du conseil de l'école pour remercier au nom des parents d'élèves l'engagement de l'équipe éducative et de mairie dans cette période particulièrement difficile.

**Résultats élections** : Au regard de la situation sanitaire, seul le vote par correspondance était autorisé. Une seule liste de parents non-affiliés à une association s'est présentée. Il y a eu beaucoup de volontaires, certains se sont désistés pour ne pas avoir à créer une 2<sup>ème</sup> liste. 78,10% de participation, contre une participation de 57,98% l'année dernière; on peut se féliciter de l'implication des familles dans la vie de l'école. Sur 306 inscrits, 239 votants, 9 nuls. Proposition de vote pour maintenir les élections par correspondance l'année prochaine même si la situation sanitaire le permettait. *Décision adoptée à l'unanimité.*

**Rentrée 2020** : 3 nouvelles enseignantes : Mmes MARTIN-METENIER GS1, Mme LESBROS PS/MS1 et Mme LERALE MS (Directrice).

Mme Lerale remercie les élus et la responsable du service scolaire pour leur accueil.

Les effectifs ont quelque peu évolué depuis la rentrée : 3 arrivées, 1 en PS 1 en MS, 1 en GS.

A ce jour : PS : 29 ; PSMS1 : 26, PSMS2 :27, MS29, GS1 29, GS2 28, soit 62 ps 50 ms et 57 gs 169 élèves.

Cet effectif élevé en PS et MS nous a conduit à commander des tapis de sol en urgence. Il y a également 3 dortoirs à 34 et 12 tapis, pour l'instant la situation est viable car au regard de la situation sanitaire, plusieurs familles ont demandé des demandes d'aménagement du temps scolaire, ce qui désengorge un peu les dortoirs. Le non-brassage des groupes nous a contraint à créer un nouveau dortoir dans la salle de motricité. Une demande de tapis supplémentaires a été faite pour l'année prochaine. Mme Portier vient également de commander des lits supplémentaires pour anticiper la prochaine rentrée.

### **Effectif prévisionnel 2021 donné par la Mairie : 61-61-50 soit 172**

Cette hausse d'effectif bien que minime, nous laisse présager une éventuelle ouverture dans les années à venir, d'où plusieurs demandes de travaux faites par l'école en prévision de cette configuration.

Mme Portier explique qu'en cas d'ouverture future d'une classe, la mairie pourrait prendre des mesures d'urgence en créant une classe dans la salle de motricité (qui a les mêmes dimensions qu'une classe) ou faire monter un Algeco dans la cour.

La mairie prévoit une augmentation de 3 élèves à la rentrée 2021 « générés » par l'ensemble immobilier au bas de la route de la Doux. Prévision donnée par le promoteur Art'Monia.

Les parents d'élèves ayant contacté également le promoteur Art'Monia considèrent ce chiffre sous-estimé.

Les parents s'inquiètent des classes chargées et de la configuration des locaux. Notamment en cas de requalification de la salle de motricité en salle de classe. En effet, il manque actuellement un dortoir du fait du protocole sanitaire entré vigueur depuis le 2/11 et du fait que le temps de repos soit proposé à l'ensemble des élèves de moyenne section, la salle de motricité est donc transformée les après-midis en salle de sieste. Si cette salle ne devait plus exister, il manquerait une salle de repos en cas de non-brassage des élèves et une salle de motricité.

Une réflexion devra être menée assez rapidement après les inscriptions de PS en février. Mme Lerale indique qu'au regard des annonces ministérielles, il serait possible que dès la rentrée 2021, les effectifs de GS puissent être limités à 24 élèves par classe.

La directrice rappelle qu'une salle de motricité est nécessaire, les activités motrices étant inscrites aux programmes de l'école maternelle.

**Protocole Sanitaire :** Celui-ci avait été mis en place dès la rentrée, en limitant le brassage, 2 groupes d'élèves avaient été constitués (tous les PS et MS et les GS) et, en interdisant l'accès aux familles à l'intérieur de l'établissement aux heures d'entrée et de sortie. La désinfection des locaux est faite quotidiennement, midi et soir, à la demande des élus (le protocole sanitaire prévoit au minimum 1 fois par jour).

La mairie, à la demande des enseignants, a accepté de positionner 2 personnels supplémentaires de 8h10 à 8h30 pour aider à la gestion de l'accueil (portails, lavage de mains, surveillance des flux dans les couloirs).

Depuis début novembre, nous appliquons un protocole renforcé :

- Aucun brassage entre les classes (dortoirs séparés/ zones de cour différentes avec 2 services/ flux maîtrisés dans les locaux)
- Multiplication des lavages de mains
- Désinfection des vélos pour chaque groupe
- Aérations multipliées.

Le nettoyage des VMC a été fait.

Ce fonctionnement a ses limites en cas d'absence de personnel, comme nous avons pu le constater la semaine dernière lors de l'absence d'une enseignante, le brassage est alors inévitable. Ce protocole renforcé s'est accompagné du renforcement du Plan Vigipirate Alerte Attentat.

**Réponse aux questions des familles concernant le protocole :** il n'est pas envisageable de « flasher » les enfants pour une prise de température à l'arrivée à l'école, cela ne relève pas de la responsabilité de l'école, mais comme l'indique le protocole national, de la responsabilité de chaque famille. Si les enseignantes constatent qu'un enfant semble fiévreux, elles lui prennent la température, comme cela s'est toujours fait. Un 2ème thermomètre sans contact, ainsi que des bandelettes «température» ont été achetés par la mairie.

**Dans quel cas ne puis-je pas mettre mon enfant à l'école :** si lui ou un membre de son foyer a des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID 19 (fièvre, toux, grosse fatigue, diarrhées), s'il a été en contact dans les 7 derniers jours à un cas positif, si un membre de son foyer est positif. C'est le médecin qui indiquera que l'enfant peut revenir en classe.

Ces règles sont susceptibles d'évoluer tout au long de la crise sanitaire.

**Pour répondre, à l'une des questions de parents :** En cas de personnel enseignant positif, les parents de la classe concernée seront informés que leurs enfants ont été en contact avec un cas positif (secret médical, pas de nom divulgué) mais les enfants ne seront pas considérés comme cas contact, car les adultes qui travaillent dans l'école ne quittent jamais leur masque.

### **Nouveau règlement intérieur : Vote**

Peu de modifications à part certaines reformulations. Les points principaux ajoutés concernent le respect des horaires, l'impossibilité de ramener son enfant sur le temps scolaire si prise de RDV médical ponctuel (exceptés les suivis orthophoniques, CMP réguliers) sur ce même temps, il faudra le ramener sur des heures d'accueil.

Mme Portier signale que le règlement intérieur du périscolaire ne permet pas de ramener les enfants sur le temps de cantine. Dans l'attente d'une éventuelle réflexion sur l'évolution du règlement des temps périscolaires, les enfants pourront être déposés aux enseignants aux heures précises d'accueil 11h20 et 13h10. En dehors des heures précises désignées précédemment la dépose des enfants n'est pas possible du fait de la limite de responsabilité entre le personnel éducation nationale et le personnel mairie. Cela nécessite plus de personnel mairie pour gérer la remise des enfants en toute sécurité.

*Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.*

### **Activités en lien avec le projet d'école :**

- Centre du graphisme Echirolles pour la classe de GS1

- Visites au verger de Marvoisie des classes de GS1+ PSMS1, les autres classes auront l'occasion de s'y rendre au printemps.
- Musée de Grenoble classe GS2 animation Roue des couleurs. Les autres classes auront leurs animations reportées.
- Tri sélectif et compost pédagogique dans la de classe GS1 : intervention de Mme Rolin, conseillère municipale en charge du développement durable. La maîtresse remercie l'intervention des services techniques de la mairie qui ont arrosé le jardin potager pendant l'été et ainsi les enfants ont pu récolter et déguster les produits à l'automne.
- Séances de poterie avec Nagège Ximenez de Terre et N de Lumbin : 1 séance par élève par groupes de 8 élèves pour toute l'école. Tous les élèves ont pris plaisir à manipuler la terre et à créer un objet décoratif.
- Les temps de lecture de l'association *Lire et faire lire* sont annulés jusqu'à nouvel ordre.
- Le spectacle Pierre et le loup à l'Espace Paul Jargot auquel devaient assister les MS et les GS1 est reporté au 26 avril.
- Les séances Ecole et cinéma sont reportées.
- Les séances gymnase sont annulées jusqu'à nouvel ordre car le protocole sanitaire est trop contraignant pour les écoles. Mme Portier indique que les gardiens du gymnase peuvent assurer la désinfection avant le passage de chaque classe.

L'équipe pédagogique se réunira donc prochainement pour réorganiser ses créneaux et ainsi se rendre au gymnase avec les enfants dans le respect du protocole.

- Séances à la médiathèque : 3 classes ont pu s'y rendre. La médiathèque, en plus du prêt de documents, met en place des animations pour les scolaires avec une thématique par période. Pour cette période, la thématique était le cinéma et l'utilisation de la « Mash-up table » (3 classes ont participé MS et les GS1 et GS2)
- Noël : un goûter collectif sera organisé avec respect du non-brassage des groupes et aération du hall. Les familles seront mises à contribution. Les élèves partageront des chants de Noël étudiés dans les classes en attendant le passage du Père-Noël.

**APC** : Les APC de la période 1 ont permis de faire passer des évaluations diagnostiques à l'ensemble des GS.

**PPMS** : plan de mise en sûreté, document rédigé par les directeurs, avec appui des services techniques municipaux qui est validé par les référents sécurité éducation nationale.

Ce document permet de déterminer le rôle de chacun et les actions à mener dans chaque type de risque : intrusion, naturel et technologique.

Il a été réactualisé cette année avec la nouvelle équipe.

Ce document est mis sur une plate-forme nationale, à disposition des recteurs, des forces de sécurité en cas d'incident grave. Dans ce PPMS, 4 scénarii de base sont indiqués : 2 pour l'alerte intrusion (s'échapper ou se confiner) et 2 pour les risques naturels et technologiques (se cacher ou se confiner). Ces entraînements permettent aux adultes de réfléchir à tous les types de scénarii et à se mettre en situation, pour les enfants ils apprennent à réagir à un signal et adopter la bonne attitude. Le but n'est pas d'expliquer clairement les dangers aux enfants mais plutôt de les préparer à réagir à un signal donné par l'enseignante.

Le dernier exercice alerte intrusion fait avant les vacances a mis en lumière, un problème avec le signal d'alerte (sifflet) : il n'est pas adapté, et pas toujours audible au regard de la configuration des locaux et du type de risque. Il faudrait un signal interne sonore (interphone inter-classes + signal lumineux, dans l'ensemble des salles). Une demande a été faite en ce sens dans les demandes de travaux. Au regard de la situation « Urgence attentat », cette requête semble d'autant plus justifiée.

La directrice indique que cette demande avait déjà été formulée l'année précédente.

La commission scolaire a donné un avis favorable à cette demande mais elle devra être votée en conseil municipal pour être effective en 2021.

La proposition actuelle de la Mairie pour 2021 est l'installation d'un système de bouton-poussoir déclenchant une alerte sonore. Un tel dispositif est déjà en fonction à l'école du Bourg. La directrice indique qu'un tel système, même s'il améliorera la situation par rapport au sifflet, ne permettra pas de prendre les bonnes décisions en cas d'intrusion. Un système où les enseignants peuvent communiquer semble plus approprié. La Mairie indique que ce point devra être vu en concertation avec les services techniques de la ville.

Les parents d'élèves suggèrent une approche temporaire, peut-être moins coûteuse telle que des Talkie Walkie.

Par ailleurs, conformément aux réglementations, un exercice d'évacuation incendie a également eu lieu en septembre. L'évacuation a été rapide. Le point de rassemblement utilisé jusqu'à maintenant était devant le portail d'accès aux véhicules d'urgence, suite à cet exercice, il a donc été changé.

**Santé** : visite médicale organisée par la PMI de tous les MS: celle-ci permet de faire la visite des 4 ans si elle n'a pas été faite par le pédiatre. L'infirmière peut orienter les enfants pour des bilans orthophoniques ou autres.

Dans l'école, il y a 9 PAI, dont un pai ALLERGIE à la noisette, assez problématique, compte-tenu de la présence d'un noisetier dans l'une des cours. Le médecin scolaire a conseillé aux enseignants de le faire enlever pour prévenir tout risque d'accident. La demande de travaux a été faite en mairie.

Mr le Maire indique que la demande a été validée en commission scolaire. Les services techniques interviendront pour retirer le noisetier et mettre un arbre sans fruits ni fleurs à la place.

En parallèle, la question de la présence des goûters dans les cartables se pose. En effet, chez les PS certains sortent leur goûter de leur sac, peuvent les échanger. Avec le nombre d'allergies alimentaires en augmentation, l'école n'est pas à l'abri d'un accident. La directrice demande s'il ne serait pas possible que les parents déposent les goûters dans des caisses (par classe) à leur arrivée à l'école. Ces caisses ne seraient ressorties qu'à l'heure du périscolaire et ne seraient pas à portée de main des enfants pendant le temps scolaire. Il faudrait dans ce cas-là que les parents investissent dans des boîtes à goûter au nom de leur enfant.

Les parents semblent favorables à cette proposition.

Concernant les temps périscolaires, Mme Portier rappelle aux parents qu'ils peuvent solliciter Mme Alberto, la responsable de l'école, Mme Marie-Claire ALBERTO, soit sur place, soit par téléphone (06.62.93.78.8 voir sur le site web de la mairie) entre 9h30 et 18h30 pour toute demande de renseignement, indiquer un retard, etc.

**Bilan OCCE** : en fin d'année dernière, il restait sur la coopérative de l'école 78 euros. Depuis la rentrée, toutes les coopératives de classes ont été basculées sur la coopérative générale, il n'y a maintenant plus qu'un compte bancaire.

Toutes les sorties seront payées par la coopérative générale en fonction du montant alloué par élève lors du conseil des maîtres. L'équipe enseignante a maintenu des coopératives de classe pour que chaque enseignante puisse acheter du petit matériel pour sa classe (cuisine, albums, matériel ateliers autonomes...). 800 euros ont été attribués à chaque classe, en plus des cotisations versées par les familles.

A ce jour, la coopérative scolaire compte 5800 euros sur la coopérative générale, indépendamment des coopératives de classe.

**Sou des Ecoles** : cette année, le sou des écoles a pioché dans sa réserve exceptionnelle pour faire une dotation aux écoles, malgré les nombreuses actions annulées. En cette fin d'année, il devrait verser 16,80 par élève à la coopérative, soit un montant de 2788,12, s'ils le peuvent, en fonction des actions entreprises, ils referont une dotation de 8,40 euros plus tard dans l'année, soit de nouveau 1394,06. L'équipe enseignante les remercie pour leurs actions en faveur des écoles.

**Demande budget mairie pour l'année 2021-2022** : renouvellement de l'ensemble des lignes, **concernant la ligne pour intervenants extérieurs** une demande d'augmentation de 1000 euros a été demandée au regard de certains projets : des interventions LPO pour toutes les classes, 1 sortie raquette pour les MS et GS, et un projet danse, théâtre et percussions en lien avec l'environnement (nouveau domaine de compétence, apparu dans les nouveaux programmes

de l'école maternelle). Projet qui serait mené par Emmanuel Boudière (qui intervient déjà sur l'école élémentaire du Bourg) sur 9 séances par classe à partir du mois de février. Le projet sera finalisé par une vidéo, à défaut de venir voir les enfants en représentation (d'où le surcoût dû au montage vidéo).

**Budget Travaux/aménagement :** Les demandes sont nombreuses au regard de l'effectif qui s'accroît, du nouveau personnel enseignant et de l'évolution des pratiques pédagogiques. Mme Lerale remercie le service technique qui a répondu rapidement aux demandes faites cet été : installation de luminaires et étagères.

*-Réhabilitation des locaux :* menuiserie, store électrique, réfection des peintures dans les halls et certaines classes, agrandissement de la salle de motricité pour qu'elle soit utilisable en classe entière sans être dangereuse et un réaménagement (placard de rangement pour matériel).

L'équipe enseignante a conscience de la chance de pouvoir utiliser les bâtiments municipaux (gymnase) pour réaliser ces enseignements, mais l'éloignement la contraint à utiliser le bus et demande un nombre d'accompagnateurs important.

Le Maire annonce qu'une enveloppe de 750 000 euros de travaux de rénovation énergétique est prévue pour 2022-2023 : changement complet des menuiseries, changement système de gaz (condensation), centrale d'air, rénovation des éclairages avec mise en place de Leds, mise en place stores électriques, réfection de la toiture.

Mr le maire précise qu'aucun budget n'est prévu à l'heure actuelle pour l'agrandissement de l'école, par non connaissance des besoins à venir dans les années futures. La mairie pourra, si nécessaire, faire installer très rapidement un Algeco dans la cour pour répondre à l'urgence.

*-Questions concernant l'amiante en cas de travaux :*

Les parents d'élèves demandent à ce que le DTA soit communiqué et qu'il soit prévu de le renouveler annuellement. De plus une visite avec les personnels de l'école, des services techniques et des parents d'élèves est souhaitée pour informer de lieux de présence d'amiante et des précautions à prendre.

Mr Le Maire, indique que Mr Penet, responsable des services techniques, lui confirme que les dalles du sol concernées sont en bon état et qu'il n'y a aucun risque actuel et à venir. Les travaux de désamiantage sont prévus dans le projet de rénovation de 2022. En outre la construction d'une nouvelle école est hors de propos, entre-autre du fait de l'absence de terrain disponible.

*-demande de mise en place de cloisons* (au moins une dans les toilettes des PS) pour permettre aux enfants qui le souhaitent un peu d'intimité.

*-système d'alerte intrusion sonore et lumineux.*

*-2 puits de lumière* l'un dans le coin-regroupement de la classe de Mme Lesbros, classe qui ne reçoit pas beaucoup de lumière extérieure, et un autre dans le coin BCD. L'enseignante de la classe explique les problèmes liés à l'obscurité dans sa classe.

Le maire propose l'installation d'une lumière Led comme installé dans le couloir des MS. Mme Lesbros indique qu'elle ne veut pas de lumière artificielle qui, selon elle, augmenterait le risque de myopie.

Le Maire indique que si la solution LED n'est pas souhaitée elle ne sera pas installée. Le puits de lumière souhaité demandant d'importants et coûteux travaux de toiture, il ne pourra être étudié que dans le cadre de la rénovation plus globale prévue en 2022/2023. En outre la mairie signale que le puits de lumière apportera aussi de la chaleur supplémentaire.

*-Manque de salle des maîtres* pour se réunir, pour manger

*-Cour :* agrandissement cabanon pour stocker des vélos et des jeux de cour (achat de matériels en fonction des classes d'âge (pneus, bacs à eau, cerceaux...) L'équipe est en train de repenser les temps de récréations. Installation tableau à craies, bacs eau ou graines/ Remplacement des filets par des bâches sur les bacs à sable+ remplacement du sable souillé par les déjections d'animaux, installation table en bois.

-Dans les classes, peu de possibilité d'achat de mobilier car beaucoup de radiateurs ou murs avec baies vitrées, donc *demande d'étagères* dans plusieurs lieux. Les premières installations dans certaines classes ont donné entière satisfaction.

-*Demande de mobiliers dans les classes* : PS : Meuble avec tiroirs et grand écran d'ordinateur ; PSMS1 : 1 vidéoprojecteur ; PSMS2 : meuble+ garage ; MS : meubles+ table ; GS1 : séchoir à dessins ; GS2 : bancs avec caissons.

-*Un panneau d'affichage* a été demandé pour les délégués de parents. , il sera acheté et installé une fois le budget 2021 voté en conseil municipal. Cette demande avait été formulée lors de la visite de pré-rentree, et acceptée par les élus.

-*Demande ordinateur portable pour la direction*+ meuble pour ranger le papier dans bureau

-*Armoires pharmacie* près des îlots de classe (3) pour stocker les PAI

-*1 poutre dans la salle de motricité.*

Mme Lerale indique que l'ensemble de ces demandes correspond aux résultats d'une réflexion commune avec l'équipe éducative sur les espaces de l'école et leurs utilisations qui tendraient vers une « école idéale ». Les parents d'élèves soutiennent l'ensemble des demandes faites par l'équipe enseignante.

Mme Portier rappelle à titre indicatif que le coût des achats de mobilier/matériels demandés par les enseignants les années précédentes oscillait entre 3000 et 3500 euros et cette année il monte à plus de 9500€, sans compter les travaux estimés à plus de 100 000€. En tout état de cause, les besoins seront présentés en commission scolaire qui donnera un avis, avis qui sera transmis aux adjoints puis sera validé, ou non, en conseil municipal. Ce dernier étant juge de paix, les choix pour l'année ne seront communiqués qu'en Janvier 2021.

**Inscriptions cantine/péri** : problèmes d'inscription en fin de mois ou de période soulevés par certaines familles : quelques familles n'avaient pas pensé à faire les réservations périscolaires au-delà des vacances d'automne. Mme Portier propose qu'un mail de rappel soit envoyé aux parents avant chaque période de vacances, et va effectuer des démarches auprès de la société Arpège, prestataire fournisseur de l'Espace Citoyen, pour améliorer l'interface.

Elle indique, que si après appel aux familles, les parents sont dans l'impossibilité de venir chercher leurs enfants, ils pourront être accueillis à titre très exceptionnel. Néanmoins, conformément à la politique de réduction du gaspillage alimentaire de la ville, il n'y aura pas de « sur commande » préventive. Si un autre enfant n'est pas présent, son repas pourra être ré-attribué, sinon un repas sera constitué à partir des réserves « longue conservation ». Il est demandé aux parents de ne pas abuser du système car quoi qu'il en soit, en cas d'enfant non-inscrit, se pose un problème de ratio encadrants/enfants.

Mme Portier propose aux familles qui ont des questions sur le fonctionnement de la cantine ou des garderies périscolaires (matin et soir) de se référer à Mme Alberto, responsable périscolaire de l'école.

Les parents souhaiteraient être mieux informés des menus, l'affichage de ceux-ci dans le hall étant désormais inaccessible (protocole sanitaire). Mme Portier propose de déplacer l'affichage sur le panneau à l'extérieur de l'école. Les maîtresses rappellent que les menus sont affichés sur les murs extérieurs des salles de classe. Mme la Directrice propose d'envoyer le PDF aux familles à chaque période (entre deux vacances).

#### **Rôle de la police municipale dans l'enceinte de l'école :**

Mme Portier confirme que le rôle du policier municipal est d'être présent aux abords des écoles pour sécuriser les déplacements, organiser les départs des stationnements, sécuriser les déposes du transport scolaire

Signature secrétaire de séance :

Présidente du Conseil d'école :

Mr Vacelet

Mme Lerale